



**ACADÉMIE
DE POITIERS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Secrétariat général

2023-167

**Arrêté du 28 août 2023
portant composition du comité social d'administration
spécial du département de la Vienne
et de la formation spécialisée de ce même comité**

LA RECTRICE DE L'ACADEMIE DE POITIERS

Vu le code général de la fonction publique, notamment ses articles L251-1 et suivants,

Vu le décret n°2020-1427 du 20 novembre 2020 relatif aux comités sociaux d'administration dans les administrations et les établissements publics de l'Etat,

Vu l'arrêté du 28 avril 2022 portant création de comités sociaux d'administration ministériels, de l'administration centrale, des services déconcentrés et des établissements publics des ministères chargés de l'éducation nationale, de la jeunesse, des sports, de l'enseignement supérieur et de la recherche,

Vu les résultats du scrutin des élections professionnelles s'étant déroulée du 1^{er} au 8 décembre 2022,

Vu les propositions des organisations syndicales à l'issue du scrutin précité,

Vu la proposition de la FNEC-FP-FO en date du 23 février 2023,

Vu la proposition de l'Unsa-Education en date du 6 juillet 2023,

Vu la proposition de la FSU-CGT Educ'action en date du 12 juillet 2023,

ARRETE

Article 1er

Le **comité social d'administration spécial départemental de la Vienne** comprend, outre le directeur académique des services de l'Education nationale ou son représentant qui le préside, le secrétaire général ou son représentant.

Article 2

Sont nommés en qualité de représentants du personnel au **comité social d'administration spécial départemental de la Vienne**, les dix membres titulaires et dix membres suppléants suivants, désignés dans les conditions fixées à l'article 20 du décret du 20 novembre 2020 susvisé:

Membres titulaires représentant les personnels (10) :

1. Au titre de la FSU - CGT Educ'action

- MASSE Julien
- DELAGE Frédérique
- THIBAUT Matthieu
- SOUMAILLE Valérie
- VERDEIL-FIRON Sandra

2. Au titre de l'UNSA Education

- GAUTRON Alice
- GIREME Guillaume
- GILARDOT Marie

3. Au titre de la FNEC-FP-FO

- MARMISSE Julien
- VASSELIN Fabien

Membres suppléants représentant les personnels (10) :

1. Au titre de la FSU - CGT Educ'action

- BORDES Sophie
- COUSSAY Julie
- DECHA Anne-Sophie
- BORDES Emilie
- LETOWSKI Apolline

2. Au titre de l'UNSA Education

- GUIBERT Sandrine
- CONSTANTIN Delphine
- BREMOND Léa

3. Au titre de la FNEC-FP-FO

- LE POITTEVIN Catherine
- FERRET Diane

Article 3

La **formation spécialisée du comité social d'administration spécial départemental de la Vienne** comprend, outre le directeur académique des services de l'Education nationale ou son représentant qui le préside, le secrétaire général ou son représentant.

Article 4

Sont nommés en qualité de représentants du personnel au sein de **la formation spécialisée du comité social d'administration spécial départemental de la Vienne**, les dix membres titulaires et dix membres suppléants suivants, désignés dans les conditions fixées à l'article 24 du décret du 20 novembre 2020 susvisé :

Membres titulaires représentant les personnels (10) :

4. Au titre de la FSU - CGT Educ'action

- MASSE Julien
- SOUMAILLE Valérie
- THIBAULT Matthieu
- VERDEIL-FIRON Sandra
- BORDES Sophie

5. Au titre de l'UNSA Education

- GILARDOT Marie
- GIREME Guillaume
- GAUTRON Alice

6. Au titre de la FNEC-FP-FO

- MARMISSE Julien
- VASSELIN Fabien

Membres suppléants représentant les personnels (10) :

1. Au titre de la FSU - CGT Educ'action

- MOIGNER Xavier
- BEILLARD Marine
- ROSSIGNOL Myriam
- GACHENARD Sylvie
- PAYA Patricia

2. Au titre de l'UNSA Education

- MARQUER Rachel
- **GUIBERT Sandrine**
- BLIN Hélène

3. Au titre de la FNEC-FP-FO

- LOCHON Henry
- ARTUS Frédéric

Article 5

L'arrêté 2023-048 relatif à la désignation des membres du comité social d'administration spécial départemental de la Vienne est abrogé.

Article 6

La composition du présent comité social prend effet à compter du 01 septembre 2023 pour la durée du mandat restant.

Article 7

Le secrétaire général de la direction des services départementaux de l'Education nationale de la Vienne est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié sur le site internet académique.

La rectrice de l'académie de Poitiers

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'B' followed by 'ROBERT' in a cursive script.

Bénédicte ROBERT